**Réunion d’experts sur le patrimoine culturel immatériel  
dans les situations d’urgence**

Siège de l’UNESCO, Paris, Salle IX  
21–22 mai 2019

**Définir des orientations méthodologiques  
pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les situations d’urgence**

**I. Introduction**

1. Ces dernières années, les pertes liées au patrimoine culturel matériel et immatériel et les menaces pour la diversité culturelle qui les accompagnent, sont devenues de plus en plus inquiétantes. Comme l’a reconnu la communauté internationale, le patrimoine culturel immatériel représente une base importante pour l’identité, le bien-être et le développement durable des communautés, ainsi que pour la compréhension mutuelle au sein des communautés, et entre elles. Les dégâts touchant le patrimoine vivant lors des conflits et des catastrophes naturelles peuvent donc affecter directement des aspects fondamentaux de la vie des populations. L’UNESCO a été de plus en plus appelée à fournir une assistance dans ce genre de situations.
2. Dans le cadre de la Convention de 2003, le Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a lancé, lors de sa onzième session en 2016, une réflexion sur le rôle des communautés à la fois dans la sauvegarde de leur patrimoine culturel immatériel menacé dans les situations d’urgence et dans sa mobilisation comme outil de préparation, de résilience, de réconciliation et de rétablissement (décision [11.COM 15](https://ich.unesco.org/fr/Décisions/11.COM/15)). Lors de sa douzième session en 2017, le Comité s’est attelé plus particulièrement à examiner la problématique dans différents contextes, tels que les conflits armés et les catastrophes dues à des risques naturels et d’origine humaine, et a pointé vers une approche qui privilégie l’identification des besoins par les communautés et renforce les liens entre le patrimoine culturel immatériel et la gestion des risques de catastrophe (décision [12.COM 15](https://ich.unesco.org/fr/decisions/12.COM/15)). A sa treizième session en 2018, le Comité a décidé que le moment était venu de définir des modalités opérationnelles pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les situations d’urgence, et a demandé au Secrétariat « d’organiser une réunion d’experts individuels au cours de l’année 2019 afin de conceptualiser les connaissances et expériences acquises et les transformer en orientations méthodologiques pour les États parties ou pour toute autre partie prenante pertinente nationale ou internationale » (décision [13.COM 11](https://ich.unesco.org/fr/decisions/13.COM/11)).
3. Dans ce contexte, la réunion d’experts est organisée comme une étape importante dans l’élaboration d’une série d’orientations méthodologiques pratiques et concises. Ces orientations, qui s’appuieront sur des principes d’action, auront pour objectif de permettre la mise en œuvre effective de la Convention de 2003 dans une grande variété de contextes d’urgence. Grâce au soutien généreux de la République populaire de Chine, cette réunion de deux jours réunira plus de vingt experts originaires de différents États membres de l’UNESCO, tous spécialisés et/ou ayant de l’expérience dans le domaine du patrimoine culturel immatériel et les situations d’urgence. Cette réunion d’experts est classée « catégorie VI », ce qui signifie, selon la terminologie de l’UNESCO, que les experts y participent en leur nom propre et non pour le compte d’un gouvernement ou d’une organisation. Les résultats de cette réunion seront présentés à la Directrice générale de l’UNESCO et examinés par le Comité lors de sa quatorzième session, qui se tiendra en Colombie du 9 au 14 décembre 2019, en vue de nourrir ses débats et recommandations relatives aux modalités opérationnelles pour la mise en œuvre de la Convention de 2003 dans les situations d’urgence qui seront transmises à la huitième session de l’Assemblée générale des États parties (juin 2020).
4. Les contextes d’urgence désignent ici à la fois les situations de conflits et les catastrophes dues à des risques naturels et d’origine humaine (« catastrophes naturelles »), en accord avec les définitions données par l’UNESCO. Alors que ces deux formes d’urgence sont souvent traitées séparément, ce document se centre sur les points de convergence qui sont importants pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Le but est de dégager des principes et des méthodologies générales pour la sauvegarde, pouvant s’appliquer à toutes les situations d’urgence. Il pourrait être important de préciser à un stade ultérieur lesquelles de ces méthodologies sont plus spécifiquement appropriées pour les différentes situations d’urgence.
5. Ce document s’appuie sur des connaissances ou expériences individuelles ou institutionnelles, comprenant les activités menées par l’UNESCO ou par les États parties, et les sources publiées et non publiées disponibles (listées en annexe). Le document aborde dans un premier temps les divers cadres normatifs, politiques et opérationnels existants (au sein de l’UNESCO et au-delà) qui traitent, directement ou indirectement, des questions du patrimoine culturel immatériel et des situations d’urgence. Il s’intéresse ensuite au double rapport entre patrimoine culturel immatériel et situations d’urgence : d’un côté les risques encourus par le patrimoine vivant dans différentes formes d’urgence, et, de l’autre, le rôle du patrimoine culturel immatériel dans les stratégies de préparation et permettant de minimiser les effets des catastrophes et des conflits, notamment en tant que moteur pour le rétablissement. Enfin, un certain nombre de principes et modalités opérationnels émergents sont dégagés afin de nourrir les discussions.

**II. Les cadres pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les situations d’urgence**

**Cadres de l’UNESCO**

1. En ce qui concerne l’UNESCO, les textes normatifs, politiques et opérationnels suivants sont pertinents pour l’opérationnalisation de la Convention de 2003 dans les contextes de situations d’urgence :

* [Stratégie de l’UNESCO en matière de protection du patrimoine culturel et de promotion du pluralisme culturel en cas de conflit armé](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000235186) (résolution [38C/48](http://ulis2.unesco.org/images/0024/002433/243325E.pdf) de la Conférence générale de l’UNESCO) ;
* [Addendum à la Stratégie de renforcement de l’action de l’UNESCO pour la protection de la culture et la promotion du pluralisme culturel en cas de conflit armé, relatif aux situations d’urgence liées à des catastrophes dues à des risques naturels et d’origine humaine](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000259805?posInSet=2&queryId=df3a8b4d-303b-4a77-a734-dbb85f794eb7) (résolution [39C/35](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000260889) de la Conférence générale de l’UNESCO) ;
* Dispositions pertinentes des Directives opérationnelles de la Convention de 2003 ;
* Les [Principes éthiques pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel](https://ich.unesco.org/fr/ethique-et-pci-00866).

1. La Stratégie de l’UNESCO en matière de protection du patrimoine culturel et de promotion du pluralisme culturel en cas de conflit armé et son addendum relatif aux situations d’urgence liées à des catastrophes dues à des risques naturels et d’origine humaine, respectivement adoptés en 2015 et 2017 par la Conférence générale de l’UNESCO, ont mis en place des politiques visant au renforcement des actions de l’UNESCO pour la protection de la culture et la promotion du pluralisme culturel en situations d’urgence. Pris dans leur ensemble, ces documents fournissent la définition opérationnelle des situations d’urgence selon l’UNESCO, qui englobe les conflits armés et les catastrophes dues à des risques naturels et d’origine humaine. La Stratégie appelle à une coopération et une collaboration dans les domaines liés au patrimoine culturel immatériel et dans divers secteurs intervenant dans les situations d’urgence. La coopération entre l’UNESCO et les autres acteurs impliqués dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les situations d’urgence requiert une compréhension des cadres normatifs et opérationnels qui guident les activités d’autres secteurs. Cette compréhension devrait permettre d’identifier de possibles synergies entre le domaine du patrimoine culturel immatériel et d’autres secteurs, et d’analyser la compatibilité de leurs différents objectifs, concepts, méthodes et principes éthiques sous-jacents.
2. Selon l’article 11 de la Convention de 2003, les États parties ont l’obligation de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur leur territoire. Cette disposition s’applique dans tous les contextes, y compris ceux d’urgence. Ce faisant, les États parties doivent s’efforcer d’assurer la plus large participation possible des communautés, en accord avec l’article 15. De plus, en vue d’obtenir une assistance internationale d’urgence et en référence à l’article 22.2 de la Convention les Directives opérationnelles de la Convention de 2003 considèrent qu’il existe une urgence « lorsqu’un État partie ne se trouve pas en mesure de surmonter seul une situation due à un désastre, une catastrophe naturelle, un conflit armé, une grave épidémie ou tout autre événement d’origine naturelle ou humaine ayant de graves conséquences pour le patrimoine culturel immatériel ainsi que pour les communautés, groupes et, le cas échéant, individus détenteurs de ce patrimoine » (paragraphe 50).
3. Le paragraphe 32 des Directives opérationnelles, relatif à l’article 17.3 de la Convention, indique un autre moyen de répondre à certaines situations d’urgence extrême. Celui-ci n’a, jusqu’à ce jour, pas encore été employé. Ce paragraphe stipule que, « en cas d’extrême urgence, et en conformité avec le critère U.6, le Bureau du Comité peut solliciter de l’(des) État(s) partie(s) concerné(s) la soumission d’une candidature à la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente suivant un calendrier accéléré. [...] Les cas d’extrême urgence peuvent être portés à l’attention du Bureau du Comité par l’(les) État(s) partie(s) sur le(s) territoire(s) duquel (desquels) se trouve l’élément, par tout autre État partie, par la communauté concernée ou par une organisation consultative. […] ».
4. Lors de sa dixième session en 2015, le Comité a approuvé un ensemble de 12 principes éthiques pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (décision [10.COM 15.a](https://ich.unesco.org/fr/decisions/10.COM/15.a)). Le cinquième point de ces principes stipule que « l’accès des communautés, groupes et individus aux instruments, objets, artefacts, espaces culturels et naturels et lieux de mémoire dont l’existence est nécessaire pour l’expression du patrimoine culturel immatériel doit être garanti, y compris en situation de conflit armé. […] ».
5. De plus, l’Assemblée générale des États parties a adopté, lors de sa sixième session en 2016, un nouveau chapitre des [Directives](http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/ICH-Operational_Directives-6.GA-PDF-EN.pdf) opérationnelles sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et le développement durable au niveau national, incluant des dispositions en lien avec la contribution de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans des contextes de catastrophes naturelles et de changement climatique (chapitre VI.3 sur la durabilité environnementale). Le chapitre VI.4 sur le patrimoine culturel immatériel et la paix comprend des dispositions sur la mobilisation du patrimoine culturel immatériel et de ses détenteurs, pour la prévention des litiges, la résolution pacifique des conflits et la restauration de la paix et de la sécurité.

**Autres normes et instruments internationaux**

1. Parmi les autres instruments normatifs internationaux, on trouve :

* La [résolution 2347 du Conseil de sécurité des Nations Unies](https://undocs.org/fr/S/RES/2347(2017)) (2017) : cette résolution historique prise par le Conseil de sécurité des Nations Unies est la première à se centrer entièrement sur le patrimoine culturel. Elle condamne la destruction, le pillage et le trafic des biens culturels durant les conflits, particulièrement par des groupes armés non-gouvernementaux, tels que les terroristes, et insiste sur l’importance qu’occupent ces biens dans le financement du terrorisme. Elle reconnaît également le rôle que jouent la destruction et le détournement des biens culturels dans l’exacerbation des conflits et l’entretien des tensions et de l’instabilité existantes. La résolution note que le mauvais traitement des biens culturels en période de guerre empêche les réconciliations et le développement d’après-guerre, puisque le patrimoine culturel constitue souvent un symbole d’unité et d’identité pour les communautés vivant dans des régions touchées par les guerres.
* Les instruments des droits de l’homme internationaux, sur lesquels la Convention est alignée, sont :
* Les traités fondateurs des droits de l’homme sur les droits culturels[[1]](#footnote-1) ainsi que l’élimination des discriminations raciales et à l’encontre des femmes, les droits de l’enfant, les droits des personnes handicapées, les droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille, et l’élimination de la torture[[2]](#footnote-2).
* D’autres instruments universels, probablement les plus pertinents pour la sauvegarde du patrimoine vivant, en lien avec l’élimination de l’intolérance et de la discrimination fondée sur la religion ou les croyances, et sur les droits des peuples autochtones et des minorités[[3]](#footnote-3).
* Des instruments pour la protection de la culture, des droits de propriété intellectuelle et de la diversité biologique, dont les principes sont reconnus dans le texte de la Convention de 2003. Les Directives opérationnelles de la Convention de 2003 ont également une connexion avec ces instruments.
* Le droit international en rapport avec les conflits armés : la Convention de 2003 et ses Directives opérationnelles ne font pas spécifiquement référence aux instruments internationaux qui cherchent à limiter les effets des conflits armés — plus connus sous le nom de droit international humanitaire (DIH) —, y compris la [Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé](http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/armed-conflict-and-heritage/convention-and-protocols/1954-hague-convention/). Bien que cette convention ne couvre que les biens culturels meubles et immeubles, la Convention de 2003 reconnaît dans son article 2 que certains endroits, espaces ou objets sont liés à l’expression ou à la pratique du patrimoine culturel immatériel, ou sont des dossiers, archives, etc., en lien avec le patrimoine culturel immatériel.
* Le droit international relatif aux réfugiés et les principes relatifs aux déplacés internes. La Stratégie adoptée par la Conférence générale dans la résolution 38C/48 fait directement référence à la privation des droits culturels que subissent le nombre croissant de réfugiés et de déplacés internes. De plus, en lien avec la situation des réfugiés et des déplacés internes, la Convention de 2003 stipule que les États parties sont responsables de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur leurs territoires (article 11). La section VI des Directives opérationnelles (paragraphe 172) encourage les États parties à appliquer une approche inclusive de la sauvegarde, incluant, entre autres, les réfugiés.

1. Les normes pour les donateurs et organismes de financement doivent également être prises en considération, puisqu’ils ont une influence majeure sur la coopération internationale et l’assistance fournie lors des situations d’urgence. Le patrimoine culturel des peuples autochtones est de plus en plus pris en considération dans les normes et les recommandations adoptées par les institutions financières qui octroient des prêts pour le développement de projets (y compris pour des projets de rétablissement après une catastrophe ou un conflit), ainsi que par les donateurs bilatéraux et multilatéraux pour l’aide au développement. Cependant, le patrimoine culturel immatériel est rarement mentionné. Les principaux acteurs du développement considèrent par ailleurs que les projets d’activités pourraient avoir des effets négatifs sur le patrimoine culturel, matériel comme immatériel. Cette préoccupation est visible dans les Directives opérationnelles de la Convention de 2003 (chapitre VI, paragraphes 171 et 172).

**III. Le patrimoine culturel immatériel dans les situations d’urgence**

1. Bien qu’une analyse conjointe des conflits et des catastrophes rende possible l’identification d’éléments communs pertinents pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, il est néanmoins important de garder à l’esprit que des différences majeures existent entre une catastrophe naturelle et un conflit. Ainsi, certaines catastrophes naturelles sont par nature imprévisibles, tandis que, durant certains conflits, le patrimoine culturel (comprenant le patrimoine culturel immatériel) peut être délibérément visé. En conséquence, des observations sur le patrimoine culturel immatériel dans les contextes de catastrophes ou de conflits sont d’abord faites séparément avant de considérer certains résultats communs aux deux contextes.

Le patrimoine culturel immatériel en cas de catastrophe naturelle

1. Les catastrophes naissent de l’interaction entre les hommes et les événements liés aux aléas d’origine naturelle ou humaine. L’étude sur la [Sauvegarde et la mobilisation du patrimoine culturel immatériel dans les contextes de catastrophes causées par des aléas d’origine naturelle ou humaine](https://ich.unesco.org/doc/src/38266-EN.pdf), commandée par l’UNESCO en 2017, a montré que le patrimoine culturel immatériel joue un rôle clé dans l’atténuation des catastrophes, et ce à chaque étape du cycle de la gestion des urgences, de la phase de préparation à celle de réponse et de rétablissement. Afin d’assurer leur viabilité sur le long terme, les connaissances et pratiques liées au patrimoine culturel immatériel sont souvent réparties largement au sein d’une communauté, ou de sorte à limiter la possibilité d’une perte totale. De plus, le rôle que joue le changement climatique sur la transformation de la fréquence, de la gravité et de la durée des catastrophes et des conflits, et dans l’aggravation de leurs effets sur le patrimoine culturel immatériel, ne fait plus aucun doute, tout comme le fait qu’il va s’amplifier avec le temps.
2. Les exemples suivants de l’importance du patrimoine en cas de catastrophe peuvent être donnés : a) une connaissance locale des paysages et environnements ; b) des pratiques locales servant à atténuer l’impact d’une catastrophe ; et c) des traditions locales décrivant des catastrophes antérieures. L’importance de ces connaissances et pratiques a été démontrée par exemple par la mortalité proportionnelle des habitants de l’île Simeulue lors du tsunami de 2004 dans l’océan Indien, et celle des habitants de l’île Simbo lors du tsunami des îles Salomon en 2017, qui était respectivement plus faible que celle des migrants urbains d’Aceh ou de Kiribati[[4]](#footnote-4). Les pratiques du patrimoine vivant peuvent également être une source bienvenue de revenus (grâce à l’artisanat et au tourisme, par exemple), de réintégration communautaire, et de thérapie psychologique ou de soutien lors de la phase de rétablissement. L’un des exemples les plus probants du rôle du patrimoine culturel immatériel dans ces formes de rétablissement après une catastrophe est le rôle important qu’a eue la reprise des rituels traditionnels et des cérémonies, à la suite du séisme de 2011 dans l’est du Japon[[5]](#footnote-5).
3. Les exercices de gestion des risques de catastrophes et de réduction des risques de catastrophes et les organismes humanitaires ont porté une attention particulière aux connaissances locales et aux pratiques liées à l’atténuation des catastrophes. Cependant, l’usage de ces connaissances s’est souvent fait de manière très ponctuelle, en ne replaçant pas les expressions individuelles et les pratiques dans leurs contextes sociaux et culturels plus larges, ou sur des périodes de temps dépassant les phases immédiates de catastrophes et de rétablissement.
4. L’impact des catastrophes sur les éléments du patrimoine culturel immatériel est très peu compris, et encore moins documenté. Pour tous les événements, hormis les plus cataclysmiques, la question des liens précis entre catastrophes et perte du patrimoine culturel immatériel se pose. Cela reflète en partie un manque de données clairement centrées sur le patrimoine culturel immatériel, plutôt que sur le patrimoine culturel de manière générale, les dégâts subis par le patrimoine matériel (comme les bâtiments) étant beaucoup plus facilement identifiables, énumérés et chiffrés. Les obstacles les plus importants à franchir pour une compréhension adéquate des menaces que représentent les catastrophes pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel sont : des inventaires minimaux des éléments du patrimoine culturel immatériel, une modélisation limitée des processus de transmission, et un manque d’études longitudinales se centrant sur les pratiques du patrimoine culturel immatériel sur de longues périodes précédant et suivant les catastrophes.

Le patrimoine culturel immatériel en cas de conflits

1. Les secteurs du développement, de la prévention des conflits, de l’assistance humanitaire et de la reconstruction ou de la stabilité post- conflit n’ont, jusqu’ici, porté que très peu d’attention au patrimoine culturel immatériel. Bien que quelques normes humanitaires ont accordent une considération limitée à la « culture », à la « culture locale » et/ou aux « coutumes »[[6]](#footnote-6), elles ont tendance à considérer la culture comme une entité statique, plutôt que comme un processus social dynamique, et à envisager les individus séparément de leur environnement socioculturel. En conséquence, la possible contribution du patrimoine culturel immatériel dans l’évitement des conflits, l’atténuation de leurs effets ou l’augmentation de la résilience des communautés touchées, est encore moins bien documentée que dans le cas des catastrophes naturelles. Se pose également la question de la capacité du patrimoine culturel immatériel à prévenir les conflits en dehors de contextes très localisés.
2. On ne peut cependant douter du fait que le patrimoine culturel immatériel est lourdement touché par la guerre, la destruction, la mort, le déplacement, et la rupture du tissu social, économique et culturel des communautés. Les personnes qui subissent des conflits doivent faire face à de la violence, des souffrances physiques et psychologiques, la perte de leurs biens et de leurs moyens de subsistance, ainsi qu’à la mort et à l’éclatement des membres de leurs familles. Les personnes déplacées de force sont radicalement séparées de leurs lieux et communautés d’origines. Tous ces facteurs induisent des changements dans les modes de vie et les pratiques culturelles. Des évaluations récentes avec la participation des communautés, menées auprès de réfugiés et de déplacés internes au Moyen-Orient[[7]](#footnote-7) et en Afrique[[8]](#footnote-8), ont montré que les morts massives, la destruction et les déplacements forcés de populations bouleversent les contextes et les canaux dont ces populations ont besoin pour l’expression de leur patrimoine culturel immatériel. Parallèlement, les contextes sociaux, économiques, sécuritaires, juridiques ou politiques dans lesquels se retrouvent les personnes déplacées ne sont pas nécessairement favorables pour leur permettre de mettre en œuvre leurs connaissances et pratiques.
3. Comme pour les catastrophes naturelles, les menaces sur la viabilité du patrimoine culturel immatériel lors des conflits viennent de plusieurs facteurs. Cependant, dans des situations où les traditions et les pratiques du patrimoine vivant (ou de la culture en général) sont directement ciblés, la cause des impacts est plus directe. C’est souvent le cas lors de conflits ethniques ou ethno-religieux, ou lors des nettoyages culturels, qui combinent des massacres de civils, des déplacements forcés et la destruction intentionnelle d’espaces et d’objets culturels.
4. Les évaluations existantes montrent par ailleurs que les réfugiés et les déplacés internes se tournent vers diverses formes d’expression culturelle afin de faire face à leur situation. Il peut s’agir de rituels funéraires, de pratiques collectives favorisant les liens sociaux et la commémoration, ainsi que de célébrations de naissances, de mariages et autres événements festifs. Dans de nouveaux environnements, les arts de la scène et l’artisanat peuvent aussi représenter des moyens de subsistance, tandis que les systèmes de connaissances traditionnelles peuvent être mis à profit pour la survie. Certaines pratiques et formes d’expression s’altèrent ou se perdent, tandis que d’autres se transforment et que de nouvelles se créent, particulièrement en lien avec la mémoire des souffrances collectives et des changements sociaux et culturels radicaux. Les mécanismes traditionnels de résolution des conflits peuvent également être utilisés pour restaurer la paix. Néanmoins, l’expérience a montré que de telles initiatives n’avaient que des effets limités lors de conflits à grande échelle[[9]](#footnote-9).

Observations

1. S’il est possible de distinguer certaines caractéristiques du patrimoine culturel immatériel qui diffèrent selon qu’il s’agit d’un conflit ou d’une catastrophe, certains résultats, défis et mesures sont communs aux deux et prennent donc place dans une approche générale de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les situations d’urgence. Ces aspects communs comprennent :

* Le patrimoine culturel immatériel est largement considéré comme jouant un double rôle dans les contextes d’urgence : il peut directement être affecté ou menacé, tandis qu’il peut également être source de résilience et de rétablissement. Il atténue nombre des effets négatifs d’une situation d’urgence, en favorisant le rétablissement de la cohésion sociale, la réconciliation et/ou en facilitant le rétablissement des communautés confrontées aux situations d’urgence.
* On en sait peu sur les menaces ou les pertes que subit à long terme le patrimoine culturel immatériel. En cause, la multiplicité des facteurs qui affectent le patrimoine culturel immatériel et son caractère diffus et dynamique. Nous manquons globalement d’information sur : (a) l’impact des urgences particulières sur la transmission et la viabilité du patrimoine culturel immatériel ; et (b) le coût économique du patrimoine culturel immatériel touché par des situations d’urgence.
* Si certains éléments existants du patrimoine culturel immatériel peuvent être mobilisés par les communautés afin de faire face aux effets à court et long termes des catastrophes (par exemple pour les besoins physiques de base et les besoins spirituels, la résilience et la rétablissement), ceux-ci doivent cependant être considérés dans leurs contextes sociaux et culturels plus larges, et non uniquement pour leur utilité instrumentale.
* Les situations d’urgence peuvent aussi être source de revitalisation ou de créativité pour le patrimoine culturel immatériel. Elles peuvent susciter une résurgence ou un regain d’intérêt pour des éléments délaissés, le renforcement de certains éléments existants, ou l’émergence de nouveaux éléments tels que des expressions ou pratiques commémoratives en lien avec les événements catastrophiques.
* Les situations d’urgence constituent également des moments critiques, qui incitent les communautés et les pays à réfléchir et discuter de manière poussée sur les rôles du patrimoine culturel immatériel.

**IV. Le patrimoine culturel immatériel et les modalités opérationnelles existantes**

1. Aujourd’hui, la majorité des agences impliquées dans la planification et la mise en œuvre des interventions d’urgence (comprenant les autorités de protection civile engagées dans la gestion des risques de catastrophes, les autorités nationales et locales, les acteurs militaires/de défense et les acteurs humanitaires internationaux) mobilise les notions de culture, de communauté, de participation et d’inclusion dans leurs normes et pratiques opérationnelles. Dans certains secteurs, un intérêt croissant se développe pour le patrimoine culturel en tant que facteur d’optimisation ou d’atténuation des risques liés aux diverses formes d’urgence. Cependant, malgré une apparente préoccupation pour la sauvegarde culturelle, les normes et approches adoptées lors de ces interventions naissent de compréhensions différentes des concepts de culture, communauté et inclusion.

**Le patrimoine culturel immatériel dans les interventions humanitaires**

1. Les spécialistes de la gestion des risques de catastrophes et de la réduction des risques de catastrophes ont souvent une conception de la culture assez réduite, puisqu’ils la définissent comme « les systèmes de savoir locaux et autochtones », limités aux mécanismes locaux de survie et aux connaissances empiriques utilisés pour se préparer et faire face aux catastrophes. On ignore si les pratiques locales, les connaissances et les comportements intégrés dans cette catégorie sont compris par les communautés comme un élément distinct de leur propre patrimoine culturel immatériel, qui se transmet de génération en génération et leur donne un sentiment d’identité. En outre, une attention a d’abord été portée sur les manifestations qui peuvent être scientifiquement prouvées, transférées aux autres communautés et intégrées dans leurs systèmes technologiques. Ainsi, même si ces spécialistes sont manifestement préoccupés par l’amélioration du bien-être des communautés, leurs interventions risquent de décontextualiser les éléments.
2. De manière aussi préoccupante, ces modalités opérationnelles ne prennent pas en considération le patrimoine culturel immatériel, en plaçant la Convention de 2003 au centre de leurs dispositions. Au niveau programmatique, les organismes humanitaires ont une approche utilitaire de la culture, qu’ils considèrent comme un outil pour comprendre leur contexte d’intervention, localiser ces interventions, remplir des objectifs sectoriels spécifiques, ainsi que pour favoriser l’acceptation des opérations humanitaires par les populations locales et améliorer la sécurité des travailleurs humanitaires. C’est notamment le cas pour la médecine humanitaire et dans le secteur de la santé mentale et du soutien psychologique, où une compréhension de la « culture » des bénéficiaires est pourtant absolument nécessaire pour que les professionnels puissent proposer un soutien efficace[[10]](#footnote-10). D’un autre côté, certaines croyances, normes, pratiques ou institutions culturelles peuvent être mises à l’écart, s’il est considéré qu’elles entretiennent la situation d’urgence ou empêche l’aide humanitaire d’être apportée[[11]](#footnote-11).
3. Le processus d’[évaluation des besoins après une catastrophe](https://gfdrr.org/sites/gfdrr/files/WB_UNDP_PDNA_Culture_FINAL.pdf) (communément appelé PDNA - *Post-Disaster Needs Assessment*), initialement conçu pour évaluer les coûts des pertes et dommages afin de collecter les fonds pour l’assistance internationale, traite directement de la question de la culture et identifie spécifiquement le patrimoine culturel immatériel à prendre en considération. Cependant, même si le PDNA pourrait permettre de mener une enquête sur le patrimoine culturel immatériel, de nombreuses limitations sont également inhérentes à cet outil d’évaluation rapide. Le PDNA s’intéresse en premier lieu à une évaluation monétaire basée sur les pertes et dommages, par conséquent, en pratique, il se centre essentiellement sur les composantes matérielles du patrimoine culturel immatériel, séparant les éléments de leurs contextes socioculturels plus larges, et n’offrant ainsi que peu de conseils pratiques aux équipes d’évaluation en termes de sauvegarde. Les [évaluations des besoins après un conflit](http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/6878~v~Practical_Guide_to_Multilateral_Needs_Assessments_in_Post-Conflict_Situations.pdf) (PCNA – *Post-Conflict Needs Assessment*) sont encore moins normalisées que les PDNA, et ne comprennent pas, ou très peu, d’évaluation systématique des dégâts subis par la culture en général.

**Approches basées sur la participation des communautés**

1. Les approches basées sur la participation des communautés, centrées sur l’humain, ne sont pas des méthodologies standards dans le développement international et l’assistance humanitaire, bien qu’elles soient de plus en plus utilisées par les ONG depuis les années 1990. Par exemple, les méthodologies utilisées sont encore majoritairement descendantes et extractives : le consentement éclairé donné pour la recherche ne permet pas une véritable participation des communautés, et les dispositions de retour des résultats aux communautés restent peu claires. De plus, dans la perspective de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, ces études n’accordent pas une attention suffisante aux mécanismes de transmission au sein des communautés.
2. Certaines questions relatives à la participation des communautés, qui ont émergé de la mise en œuvre pratique de la Convention de 2003 lors de situations « normales », risquent d’être exacerbés dans des situations d’urgence, où le contexte opérationnel est plus complexe et peut nécessiter la collaboration d’une grande variété d’acteurs. Les méthodologies basées sur la participation des communautés sont connues pour être des processus chronophages et compliqués qui doivent prendre en compte l’hétérogénéité des communautés. En outre, dans les situations d’urgence, l’unité des communautés peut être sérieusement affectée, les membres pouvant être délocalisés et séparés et les structures sociales rompues. Les catastrophes et les conflits peuvent aggraver les tensions au sein des communautés touchées, y compris en affaiblissant le patrimoine culturel immatériel partagé et en créant des désaccords sur ce qui devrait être revitalisé, transmis ou abandonné. Tous ces aspects doivent être considérés avec attention au moment de lancer une identification des besoins basée sur la participation des communautés pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les situations d’urgence. Tout en respectant l’esprit de la Convention de 2003 qui appelle à une approche centrée sur les détenteurs et praticiens, il est également important de prendre en considération les rôles que d’autres acteurs peuvent jouer en tant que connecteur, facilitateur ou agent de soutien à l’autonomisation.
3. Par ailleurs, la vulnérabilité face aux aléas peut refléter des degrés de marginalisation divers, qui découlent de relations de pouvoir inégales au sein d’une communauté ou de politiques gouvernementales orientées vers certains groupes sociaux spécifiques. Parallèlement, dans des contextes de conflit armé, les populations civiles peuvent aussi être la cible d’armées régulières et/ou de groupes armés non étatiques. Ces situations représentent des situations d’urgence complexes typiques, pour lesquelles des opérations liées au patrimoine culturel immatériel peuvent être entreprises. Cela montre à quel point il est complexe de faire respecter la responsabilité des États concernant la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel des communautés dont la présence ou l’existence sur leurs territoires est remise en cause.

Observations

1. Une analyse des différents secteurs qui sont présents dans les interventions d’urgence montre que :

* De nombreux acteurs sont engagés, notamment des autorités de protection des civils impliquées dans la gestion des risques de catastrophes, des autorités culturelles nationales et locales, des acteurs humanitaires internationaux, des acteurs militaires ou de défense, et des acteurs du développement, impliqués dans les travaux de reconstruction.
* Les cadres existants à travers lesquels ces acteurs planifient et mettent en œuvre leurs programmes et projets sont généralement assez éloignés des normes et des Directives opérationnelles de la Convention de 2003.
* Leurs interventions peuvent représenter des menaces supplémentaires pour le patrimoine culturel immatériel. Même lorsqu’ils prennent en compte certains aspects du patrimoine culturel immatériel (à travers une conceptualisation différente), leurs programmes et projets peuvent avoir des effets négatifs sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.
* Individuellement ou collectivement, ils peuvent faire adopter différents comportements envers le patrimoine culturel immatériel et sa sauvegarde, allant de l’intérêt, la reconnaissance et le respect pour le patrimoine vivant et les communautés concernées, à l’ignorance, l’indifférence ou l’utilitarisme.
* Certaines situations d’urgence constituent des contextes où il est particulièrement difficile de mettre en place des interventions de sauvegarde pertinentes basées sur une confiance et une collaboration entre les gouvernements et les communautés, et sur un fort degré de cohésion sociale à l’intérieur d’un groupe partageant les mêmes caractéristiques culturelles.
* Une certaine prudence est nécessaire de la part des détenteurs et praticiens du patrimoine culturel immatériel, à l’heure de collaborer avec les différents secteurs impliqués dans les situations d’urgence, ou d’évaluer les effets que peuvent avoir ces interventions. Les initiatives pratiques de sauvegarde ne peuvent pas utiliser aveuglément les résultats des recherches menées par ces secteurs, ou adopter leurs méthodologies.

**V. Identifier les principes opérationnels et les lignes directrices de la Convention de 2003**

**Initiatives récentes**

1. Le Secrétariat de la Convention de 2003 a entrepris une série d’activités visant à faire appliquer les décisions du Comité intergouvernemental en lien avec le patrimoine culturel immatériel et les urgences, comme cela a été rapporté au Comité lors de ses [onzième](https://ich.unesco.org/doc/src/ITH-16-11.COM-15-FR.docx) (2016), [douzième](https://ich.unesco.org/doc/src/ITH-17-12.COM-15-FR.docx) (2017) et [treizième](https://ich.unesco.org/doc/src/ITH-18-13.COM-11-FR.docx) (2018) sessions :

* réalisation d’identifications pilotes des besoins de sauvegarde basées sur la participation des communautés dans les cas de déplacements de populations liés à un conflit[[12]](#footnote-12) ;
* commande d’un document de réflexion se centrant sur les interactions entre patrimoine culturel immatériel et catastrophes naturelles[[13]](#footnote-13) ;
* intégration de la gestion des risques de catastrophes dans la note d’orientation pour la réalisation d’inventaires du patrimoine culturel immatériel et le matériel de formations de renforcement des capacités correspondant ;
* analyse des approches méthodologiques pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les situations d’urgence.

1. Certaines expériences récentes ont montré clairement l’utilité des identifications des besoins basées sur la participation des communautés. Elles servent de point de départ pour l’analyse des impacts qu’une crise a sur la viabilité de certaines traditions et pratiques spécifiques, ainsi que pour comprendre comment leur sauvegarde peut aider les communautés à surmonter de telles crises. L’identification des besoins implique des études de fond, des consultations des acteurs, des enquêtes de terrain et une analyse minutieuse des résultats collectés. Cette approche, qui donne réellement une voix aux communautés, requiert une importante phase de préparation, d’expertise et l’établissement d’un rapport de confiance avec les personnes touchées par les crises et les catastrophes. Si l’identification des besoins basée sur la participation des communautés est réussie, ses résultats deviennent déterminants pour les actions de sauvegarde spécifiques à certains contextes, qui répondent à des besoins concrets sur le terrain. De tels résultats ne peuvent être obtenus en ayant recours à une liste de stratégies toutes faites, élaborées en dehors des zones touchées.
2. En parallèle, plusieurs États Parties (la [Colombie](https://ich.unesco.org/fr/assistances/le-patrimoine-culturel-immateriel-comme-socle-de-resilience-de-reconciliation-et-de-creation-dun-environnement-pacifique-dans-la-colombie-post-accords-01522?cote_new=01522), la [Côte d’Ivoire](https://ich.unesco.org/fr/assistances/le-patrimoine-culturel-immateriel-comme-socle-de-resilience-de-reconciliation-et-de-creation-dun-environnement-pacifique-dans-la-colombie-post-accords-01522?cote_new=01522), le [Mali](https://ich.unesco.org/fr/assistances/inventaire-du-patrimoine-culturel-immateriel-au-mali-en-vue-de-sa-sauvegarde-urgente-01026?cote_new=01026), le [Niger](https://ich.unesco.org/fr/assistances/sauvegarder-le-patrimoine-culturel-immateriel-du-niger-dans-un-contexte-d-urgence-et-pour-la-resilience-des-populations-deplacees-projet-pilote-a-tillabery-et-diffa-01412?cote_new=01412), le [Vanuatu](https://ich.unesco.org/fr/assistances/sauvegarder-larchitecture-autochtone-vernaculaire-et-les-connaissances-en-matiere-de-construction-au-vanuatu-01214?cote_new=01214)) ont reçu une aide financière dans le cadre de l’assistance internationale d’urgence du Fonds du patrimoine culturel immatériel qui soutient les plans de sauvegarde, généralement ancrés dans des programmes plus larges de rétablissement post-conflit ou post-désastre. Durant l’événement qui s’est tenu en juin 2018[[14]](#footnote-14), en marge de la septième session de l’Assemblée générale des États parties à la Convention de 2003, plusieurs représentants d’États parties et d’ONG ont partagé leurs expériences de sauvegarde, qui se sont révélées peu connues en dehors de cercles restreints.
3. Dernièrement, plusieurs initiatives régionales s’intéressant aux liens entre patrimoine culturel immatériel et situations d’urgence ont été mises en place. Le Centre international de recherche sur le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique (IRCI) – un centre de catégorie 2 situé au Japon, sous l’égide de l’UNESCO – a lancé en 2016 une série d’activités liées au patrimoine culturel immatériel et aux aléas naturels, donnant lieu à deux publications[[15]](#footnote-15). Plus récemment, IRCI a également étendu son champ d’intérêt au patrimoine culturel immatériel dans les situations post-conflit. En ce qui concerne le Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel d’Amérique latine (CRESPIAL), un autre centre de catégorie 2 basé à Cuzco, au Pérou, il a lancé, fin 2018, son propre programme de recherche sur la relation entre patrimoine culturel immatériel et situations d’urgence[[16]](#footnote-16). Le Conseil international des archives et l’Association des archives antillaises ont organisé une conférence en 2018 sur les « Approches régionales pour le rétablissement après les désastres et la préservation du patrimoine », en collaboration avec le gouvernement de Saint-Martin. Cela a mené à la création d’un Réseau de protection du patrimoine des Antilles[[17]](#footnote-17), qui inclut le patrimoine culturel immatériel.

**Principes et modalités opérationnels émergents**

1. Ces différentes activités et projets forment un corps d’expériences grâce auquel un certain nombre de principes et modalités opérationnels ont pu être dégagés, dont certains sont résumés ci-dessous :

Principes opérationnels :

1. **L’ampleur et la complexité des situations d’urgence** doivent être reconnues, ainsi que les contextes complexes dans lesquels s’inscrit la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Il est important de chercher à mieux comprendre les interactions entre le patrimoine culturel immatériel et les situations d’urgence, grâce à la recherche et la documentation, en étudiant en particulier les **menaces pour la transmission et les pratiques** dans les contextes d’urgence comme de non-urgence.
2. **Un large éventail d’acteurs** impliqués dans le patrimoine culturel immatériel et les situations d’urgence doivent s’engager : ces acteurs comprennent, entre autres, les États parties et tous les autres acteurs nationaux et internationaux impliqués dans la prévention/préparation et la réponse face aux situations d’urgence, allant des sociétés civiles locales aux gouvernements et aux acteurs humanitaires, militaires et de secours. Les niveaux et la nature de la coordination et de la coopération avec les spécialistes de la gestion du risque de catastrophes et de la réduction des risques de catastrophes, ainsi qu’avec les acteurs humanitaires, de sécurité et de construction de la paix doivent particulièrement être revus et renforcés.
3. **Les approches basées sur la participation des communautés** doivent être plus étendues et appliquées, notamment dans les premières étapes d’intervention lors de la planification d’actions de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les situations d’urgence. L’un des aspects qui doit être étudié est la manière dont les détenteurs et praticiens du patrimoine culturel immatériel peuvent être intégrés dans la gouvernance, les politiques et les processus de décisions opérationnelles en lien avec la préparation, la réponse et le rétablissement face aux urgences.
4. Le développement de **mécanismes régionaux de coopération** pourrait être bénéfique pour faire face aux risques pour le patrimoine culturel immatériel dans les situations d’urgence, et pour partager les expériences. Dans certains cas, les mécanismes déjà existants pourraient être utilisés comme des forums appropriés (voir plus haut pour l’exemple de la création du Réseau de protection du patrimoine des Antilles).
5. Les **connaissances locales** sur les catastrophes peuvent constituer une base solide pour la **mise en place de stratégies de réduction des risques**. Les mécanismes traditionnels de gestion ou de résolutions des conflits pourraient également représenter d’importantes sources d’informations pour le développement de stratégies similaires, visant à améliorer la résilience et à réduire la vulnérabilité des communautés touchées par ces situations d’urgence.
6. Sur le long terme, les communautés doivent acquérir l’autonomie nécessaire pour **intégrer le patrimoine culturel immatériel dans le processus de passage progressif des secours au développement**. Le but est de rétablir la transmission des mécanismes pour permettre la mise en œuvre du patrimoine culturel immatériel, par exemple à travers l’éducation formelle, non formelle et informelle, les interactions entre les différents groupes ou verticalement entre les générations. Dans ce processus, il est important de considérer divers éléments du patrimoine culturel immatériel (sociaux, économiques, culturels et spirituels), dans les contextes post-urgences mais également précédant les urgences.

Modalités opérationnelles

1. **Répondre aux besoins de sauvegarde de manière préventive :**

* Identifier, faire l’inventaire, documenter, rechercher et stocker les informations dans des endroits sûrs ou multiples.
* Concevoir des plans d’action d’urgence pour le patrimoine culturel immatériel des communautés spécifiques ou pour des éléments spécifiques, afin de soutenir leur sauvegarde dans le cas d’une situation d’urgence.
* Intégrer le patrimoine culturel immatériel dans la planification des réponses face aux catastrophes.
* Établir des liens entre les organes gérant la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et ceux s’occupant de la gestion des catastrophes.

1. **Évaluer les besoins de sauvegarde après les conflits et les catastrophes :**

* Evaluer qui compose la communauté, en particulier si la communauté est toujours configurée de la même façon qu’elle l’était avant la situation d’urgence.
* Porter une attention toute particulière à la manière de traiter la question des communautés ou groupes marginalisés ou exclus par les autorités et autres acteurs plus « puissants ».
* Intégrer les impacts sur les instruments, objets, artefacts, espaces culturels et naturels associés à la mise en œuvre du patrimoine culturel immatériel, ainsi que sur les lieux de dépôts du savoir et des pratiques (par exemple les musées et les archives).
* Partager des informations au sein des pays et entre les pays, afin de pouvoir rapidement saisir l’ampleur et la nature des perturbations subies par le patrimoine culturel immatériel, en particulier là où le patrimoine culturel immatériel est partagé par-delà les frontières.

1. **Privilégier l’identification des besoins basée sur la participation des communautés comme première action à mener :**

* Utiliser l’identification des besoins basée sur la participation des communautés, qui permet d’assurer une approche centrée sur l’humain et avec les communautés, avec la participation des premiers acteurs concernées, notamment les communautés, groupes, et individus affectés par les urgences.

1. **Prendre des mesures immédiates et à moyen terme afin d’aider les communautés touchées à pratiquer leur patrimoine culturel immatériel :**

* En obtenant des contributions financières pour les praticiens, de la part des autorités nationales/locales et internationales.
* En intégrant le patrimoine culturel immatériel dans la reconstruction et le rétablissement.
* En mettant en place des activités éducatives ou autres, ciblant en particulier les jeunes des communautés concernées.

1. **Besoin de sensibilisation et de renforcement des capacités** pour l’évaluation, la planification et la mise en œuvre de programmes auprès :

* Des communautés/groupes concernés, en particulier la jeunesse.
* Des autorités locales et nationales.
* Des autres acteurs de la société civile : chercheurs/universitaires, bénévoles et secteurs de plaidoyer, médias, etc.
* Des associations humanitaires et des organisations qualifiées dans la gestion des risques de catastrophes et la réduction des risques de catastrophe.

1. En lien avec les **mécanismes de la Convention de 2003**:

* Les États parties peuvent solliciter une demande d’assistance internationale d’urgence auprès du Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (p. ex., [le Mali](https://ich.unesco.org/en/assistances/inventory-of-intangible-cultural-heritage-in-mali-with-a-view-to-its-urgent-safeguarding-01026), [la Côte d’Ivoire](https://ich.unesco.org/en/assistances/inventory-of-the-intangible-cultural-heritage-present-in-cote-d-ivoire-in-view-of-its-urgent-safeguarding-01051), [le Vanuatu](https://ich.unesco.org/en/assistances/safeguarding-indigenous-vernacular-architecture-and-building-knowledge-in-vanuatu-01214), [le Niger](https://ich.unesco.org/en/assistances/safeguarding-the-intangible-cultural-heritage-of-niger-in-a-situation-of-urgency-and-for-the-resilience-of-displaced-populations-pilot-project-in-tillabery-and-diffa-01412), [la Colombie](https://ich.unesco.org/en/assistances/intangible-cultural-heritage-as-a-basis-for-resilience-reconciliation-and-construction-of-peace-environments-in-colombia-s-post-agreements-01522)).
* Afin d’améliorer la visibilité de certains éléments particulièrement menacés par les catastrophes/conflits, les États parties peuvent déposer des candidatures pour inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente (par exemple [La musique traditionnelle vallenato de la région du Magdalena Grande, déposée par la Colombie](https://ich.unesco.org/fr/USL/la-musique-traditionnelle-vallenato-de-la-region-du-magdalena-grande-01095?USL=01095)).
* Afin d’attirer l’attention de la communauté internationale sur des éléments particulièrement menacés par une catastrophe/un conflit, le Bureau du Comité peut inviter l’(des) État(s) partie(s) concerné(s) à soumettre une candidature à la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente suivant un calendrier accéléré conformément au critère U.6. Les cas d’extrême urgence peuvent être portés à l’attention du Bureau du Comité par l’(les) État(s) partie(s) sur le(s) territoire(s) duquel (desquels) se trouve l’élément, par tout autre État partie, par la communauté concernée ou par une organisation consultative (paragraphe 32).
* Pour améliorer la visibilité d’éléments qui contribuent à l’atténuation des effets des catastrophes/conflits, les États parties peuvent déposer des candidatures pour inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité (par exemple, [la gestion du danger d’avalanches](https://ich.unesco.org/fr/RL/la-gestion-du-danger-d-avalanches-01380?RL=01380), soumise par la Suisse et l’Autriche ; [Pratiques et expressions de la parenté à plaisanterie](https://ich.unesco.org/fr/RL/pratiques-et-expressions-de-la-parente-a-plaisanterie-au-niger-01009?RL=01009), soumise par le Niger ; [Al-Zajal, poésie déclamée ou chantée](https://ich.unesco.org/fr/RL/al-zajal-poesie-declamee-ou-chantee-01000?RL=01000), soumise par le Liban).

**Annexe. Sources sur le patrimoine culturel immatériel dans les situations d’urgence**

Abramowitz, S. and Kleinman, A. 2008. Humanitarian intervention and cultural translation: a review of the IASC Guidelines on Mental Health and Psychosocial Support in Emergency Settings. *Intervention Journal*. Vol. 6, No. 3/4, pp. 219–27.

Allen, K. 2006. Community-based disaster preparedness and climate adaptation: local capacity building in the Philippines. *Disasters*. Vol. 30, No. 1, pp. 81–101.

Anderson, M. B., Howarth, A. and Overholt, C. 1992. *A Framework for People-Oriented Planning in Refugee Situations Taking Account of Women, Men and Children*. Geneva, UNHCR.

Asia Pacific Cultural Centre for UNESCO (ACCU). 2006. *Expert Meeting on Community Involvement in Safeguarding Intangible Cultural Heritage: Towards the Implementation of the UNESCO’s 2003 Convention*. Asia Pacific Cultural Centre for UNESCO.

Aykan, B. 2013. How participatory is participatory heritage management? The politics of safeguarding the Alevi Semah ritual as intangible heritage. *International Journal of Cultural Property*. Vol. 20, No. 4, pp. 381–405.

Beardslee, T. 2016. Whom does heritage empower, and whom does it silence? Intangible cultural heritage at the Jemaa el Fnaa, Marrakech. *International Journal of Heritage Studies*. Vol. 22, No. 2, pp. 89–101.

Becker, J. et al. 2008. Use of traditional knowledge in emergency management for tsunami hazard. *Disaster Prevention and Management*. Vol. 17, No. 4, pp. 488–502.

Blake, J. 2009. UNESCO’s 2003 Convention on Intangible Cultural Heritage: the implications of community involvement in ‘safeguarding’. Smith, L. and Akagawa, N. (eds.). *Intangible Heritage*. London, Routledge, pp. 45–73.

Bortolotto, C. 2015. UNESCO and heritage self-determination: negotiating meaning in the Intergovernmental Committee for the Safeguarding of the ICH. Adell, N., Bendix, R. F., Bortolotto, C. and Tauschek, M. (eds.). *Between Imagined Communities and Communities of Practice: Participation, Territory and the Making of Heritage*. Göttingen, Universitätsverlag Göttingen, pp. 249–72.

Braeuchler, B. 2012. Intangible cultural heritage and peace building in Indonesia and East Timor. Daly, P. and Winter, T. (eds.). *Routledge Handbook of Heritage in Asia*. Oxon, UK, Routledge, pp. 153–67.

\_\_\_\_\_. 2017. Social engineering the local for peace. *Social Anthropology*. Vol. 25, No. 4, pp. 485–89.

Brun, C. 2016. There is no future in humanitarianism: emergency, temporality and protracted displacement. *History and Anthropology*. Vol. 27, No. 4, pp. 393–410.

Calhoun, C. 2010. The idea of emergency: humanitarian action and global (dis)order. Fassin, D. and Pandolfi, M. (eds.). *Contemporary States of Emergency: the Politics of Military and Humanitarian Interventions*. New York, Zone Books, pp. 29–58.

Campbell, J. R. 2006. Traditional Disaster Reduction in Pacific Island Communities. *GNS Science Report*. 2006/38, Lower Hutt, New Zealand, Institute of Geological and Nuclear Sciences Ltd.

Chatelard, G. 2017a. *Survey Report: Intangible Cultural Heritage of Displaced Syrians*. Paris, UNESCO Living Heritage Entity. <https://ich.unesco.org/doc/src/38275-EN.pdf>

\_\_\_\_\_. 2017b. *Document de référence pour l’évaluation des besoins en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en situation d’urgence dans la province du Nord-Kivu, RDC*. Paris, UNESCO Living Heritage Entity. <https://ich.unesco.org/doc/src/RDC-201709-document_de_référence_Nord_Kivu.pdf>

\_\_\_\_\_. 2017c. Rapport final. *Identification des besoins de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel avec la participation des communautés dans la région du Nord-Kivu, République démocratique du Congo*. Paris, UNESCO Living Heritage Entity. <https://ich.unesco.org/fr/projets/identification-des-besoins-de-sauvegarde-du-patrimoine-culturel-immateriel-dans-le-nord-kivu-avec-la-participation-des-communautes-00378>

Christie, W. 2017. *Safeguarding Indigenous Architecture in Vanuatu*. Paris, UNESCO Apia Office. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000248144>

Cronin, S. J., Gaylord, D. R., Charley, D., Alloway, B. V., Wallez, S. and Esau, J. W. 2004. Participatory methods of incorporating scientific with traditional knowledge for volcanic hazard management on Ambae Island, Vanuatu. *Bulletin of Volcanology*. Vol. 66, No. 7, pp. 652–68.

Cronin, S. J., Petterson, M. J., Taylor, M. W. and Biliki, R. 2004. Maximising multi-stakeholder participation in government and community volcanic hazard management programs; a case study from Savo, Solomon Islands. *Natural Hazards*. Vol. 33, No. 1, pp. 105–36.

Deacon, H. and Smeets, R. 2013. Authenticity, value and community involvement in heritage management under the World Heritage and Intangible Heritage Convention. *Heritage and Society*. Vol. 6, No. 2, pp. 129–43.

Dekens, J. 2007a. *Local Knowledge for Disaster Preparedness: A Literature Review*. Kathmandu, International Centre for Integrated Mountain Development (ICIMOD).

\_\_\_\_\_. 2007b. *The Snake and the River Don’t Run Straight: Local Knowledge on Disaster Preparedness in the Eastern Terai of Nepal*. Kathmandu, International Centre for Integrated Mountain Development (ICIMOD).

\_\_\_\_\_. 2008. Local knowledge and flood preparedness: examples from Nepal and Pakistan. Shaw, R., Uy, N. and Baumwoll, J. (eds.). *Indigenous Knowledge for Disaster Risk Reduction: Good Practices and Lessons Learned from Experiences in the Asia-Pacific Region*. Bangkok, United Nations International Strategy for Disaster Reduction, pp. 35–40.

Ebola Response Anthropology Platform. 2019. *Ebola Response Anthropology Platform (ERAP)*. <http://www.ebola-anthropology.net>

Field, J. 2017. What is appropriate and relevant assistance after a disaster? Accounting for culture(s) in the response to Typhoon Haiyan/Yolanda. *International Journal of Disaster Risk Reduction*. Vol. 22, pp. 335–44.

Fink, G. and Redaelli, S. 2009. *Determinants of International Emergency Aid: Humanitarian Need Only?* Policy Research Working Paper. No. WPS 4839. Washington, D.C., World Bank.

Foradori, P. and Rosa, P. 2017. Expanding the peacekeeping agenda. The protection of cultural heritage in war-torn societies. *Global Change, Peace and Security*. Vol. 29, No. 2, pp. 145–60.

Frerks, G. 2011. Positioning culture in humanitarian emergency relief. Goldewijk, B. K., Frerks, G. and van der Plas, E. (eds.). *Cultural emergency in conflict and disaster*. Rotterdam, the Netherlands, NAI Publishers, pp. 374–91.

Garces Cang, V. 2007. Defining intangible cultural heritage and its stakeholders: the case of Japan. *International Journal of Intangible Heritage*. Vol. 2, No. 4, pp. 46–55.

Gero, A., Méheux, K. and Dominey-Howes, D. 2011. Integrating community based disaster risk reduction and climate change adaptation: Examples from the Pacific. *Natural Hazards and Earth System Sciences*. Vol. 11, No. 1, pp. 101–13.

Government of Haiti. 2010. *Haiti earthquake PDNA (Post-Disaster Needs Assessment): Assessment of damage, losses, general and sectoral needs*. Port-au-Prince.

Government of India. 2018. *Kerala: Post Disaster Needs Assessment Floods and Landslides - August 2018*.

Government of Nepal. 2015. *Nepal Earthquake 2015: Post Disaster Needs Assessment Vol. B: Sector Reports*. Kathmandu, National Planning Commission.

Government of Samoa. 2013. *Samoa Post-disaster Needs Assessment: Cyclone Evan 2012*. Apia, Ministry of Finance.

Government of the United Kingdom. 2017. *National Risk Register of Civil Emergencies*. London, Cabinet Office.

Harrell-Bond, B. E. 1986. *Imposing Aid: Emergency Assistance to Refugees*. Oxford, Oxford University Press.

Hassan, G., Kirmayer, L. J., Mekki-Berrada A., Quosh, C., el Chammay, R., Deville-Stoetzel, J. B., Youssef, A., Jefee-Bahloul, H., Barkeel-Oteo, A., Coutts, A., Song, S. and Ventevogel, P. 2015. *Culture, Context and the Mental Health and Psychosocial Wellbeing of Syrians: A Review for Mental Health and Psychosocial Support staff working with Syrians Affected by Armed Conflict*. Geneva, UNHCR.

Haughton, G., Bankoff, G. and J. Coulthard, T. 2015. In search of ‘lost’ knowledge and outsourced expertise in flood risk management. *Transactions of the Institute of British Geographers*. Vol. 40, No. 3, pp. 375–86.

Hausler, K. 2018. Indigenous communities: From victims to actors of disaster management. Giustiniani, F. Z., Sommario, E., Casolari, F. and Bartolini, G. (eds.). *Routledge Handbook of Human Rights and Disasters*. New York, Routledge, pp. 291–307.

Hayashi, I. 2012. Folk Performing Art in the Aftermath of the Great East Japan Earthquake. *Asian Anthropology*. Vol.11, No. 1, pp. 75–87.

\_\_\_\_\_. 2016. Museums as hubs for disaster recovery and rebuilding communities. Sonoda, N. (ed.). *New Horizons for Asian Museums and Museology*. Singapore, Springer, pp. 165–79.

Human Rights Council, Expert Mechanism on the Rights of Indigenous Peoples. 2014. *Promotion and protection of the rights of indigenous peoples in disaster risk reduction, prevention and preparedness initiatives*. Geneva, United Nations. (A/HRC/27/66)

ICOMOS, ICCROM, UNESCO World Heritage Center and MARSH. 2013. *Heritage and resilience: issues and opportunities for reducing disaster risks*. Charenton-le-Pont, France: ICOMOS International Scientific Committee on Risk Preparedness (ICORP).

International Bank for Reconstruction and Development and World Bank. 2014. *Community Mapping for Disaster Risk Reduction and Management: harnessing local knowledge to build resilience*. Washington D.C., World Bank. <https://www.gfdrr.org/sites/default/files/publication/Community-Mapping-for-Disaster-Risk-Reduction-and-Management_0.pdf>

International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies (IFRC). 2014. *World Disasters Report: Focus on Culture and Risk*. Geneva, IFRC. <http://www.ifrc.org/Global/Documents/Secretariat/201410/WDR%202014.pdf>

Iwamoto, W. and Nojima, Y. (eds.). 2019. *Proceedings of the Asia-Pacific Regional Workshop on Intangible Cultural Heritage and Natural Disasters, 7-9 December 2018, Sendai, Japan*. Osaka, Japan, International Research Centre for Intangible Cultural Heritage in the Asia-Pacific Region (IRCI). <https://www.irci.jp/wp_files/wp-content/uploads/2019/03/e5768ee6f828ab8a056811dcd2d7475b.pdf>

Iwamoto, W., Ohnuki, M. and Nojima, Y. (eds.). 2018. *Preliminary Research on ICH Safeguarding and Disaster Risk Management in the Asia-Pacific Region: Project Report for the FY 2016-2017*. Osaka, Japan, IRCI. <https://www.irci.jp/wp_files/wp-content/uploads/2018/07/ICH_DRM-Project-Report-2016-2017-1.pdf>

James, H. and Paton, D. 2015. Social Capital and the Cultural Contexts of Disaster Recovery Outcomes in Myanmar and Taiwan. *Global Change, Peace and Security*. Vol. 27, No. 2, pp. 207–28.

Klien, S. 2016. Shinto Ritual Practice in Miyagi Prefecture after the Great East Japan Earthquake. *Asian Ethnology*. Vol. 75, No. 2, pp. 359–76.

Kimura, T. 2016. Revival of local festivals and religion after the Great East Japan Earthquake. *Journal of Religion in Japan*. Vol. 5, No. 2-3, pp. 227–45.

Knox Clarke, P. and Obrecht, A. 2015. *Good humanitarian meets the priorities and respects the dignity of crisis-affected people*. Global Forum Briefing Papers. London: ALNAP/ODI.

Kreps, C. 2015. Cultural heritage, humanitarianism and development: Critical links. *Museums, Heritage and International Development*. Basu, P. and Modest, W. (eds.). New York, Routledge, pp. 250–71.

Lauer, M. 2012. Oral traditions or situated practices? Understanding how indigenous communities respond to environmental disasters. *Human Organization*. Vol. 71, No. 2, pp. 176–87.

\_\_\_\_\_. 2014. Calamity, kastom, and modernity: local interpretations of vulnerability in the western Pacific. *Environmental Hazards*. Vol. 13, No. 4, pp.281–97.

Lauer, M., Albert S. et al. 2013. Globalization, Pacific Islands, and the paradox of resilience. *Global Environmental Change*. Vol. 23, No. 1, pp. 40–50.

Lahournat, F. 2016. Reviving tradition in disaster-affected communities: adaptation and continuity in the kagura of Ogatsu, Miyagi Prefecture. *Contemporary Japan*. Vol. 28, No. 2, pp. 185–207.

Le Mentec, K. and Zhang, Q. 2017. Heritagization of disaster ruins and ethnic culture in China: Recovery plans after the 2008 Sichuan earthquake. *China Information*. Vol. 31, No. 3, pp. 349–70.

Lensu, M. 2003. *Respect for Culture and Customs in International Humanitarian Assistance: Implications for Principles and Policy*. Unpublished PhD thesis, London School of Economics and Political Science.

Lindahl, C. 2012. Legends of Hurricane Katrina: the right to be wrong, survivor-to-survivor storytelling, and healing. *Journal of American Folklore.* Vol. 125, No. 496, pp. 139–75.

\_\_\_\_\_. 2017. We are all survivors: verbal, ritual and materials ways of narrating disaster and recovery. *Fabula*. Vol. 58, No. 1-2, pp. 1–25.

McAdoo, B. G., Moore, A. and Baumwoll, J. 2009. Indigenous knowledge and the near field population response during the 2007 Solomon Islands tsunami. *Natural Hazards*. Vol. 48, pp. 73–82.

Maldonado, J. 2016. Considering culture in disaster practice. *Annals of Anthropological Practice.* Vol. 40, No. 1, pp. 52–60.

Malkki, L. 1996. Speechless emissaries: Refugees, humanitarianism, and dehistoricization. *Cultural Anthropology*. Vol. 11, No. 3, pp. 377–404.

Mashi, S. A., Oghenejabor, O. D. and Inkani, A. I. 2019. Disaster risks and management policies and practices in Nigeria: A critical appraisal of the National Emergency Management Agency Act. *International Journal of Disaster Risk Reduction*. Vol. 33, pp. 253–65.

Médecins sans frontiers (MSF). 2013. *Involving Communities: Guidance document for approaching and cooperating with communities*. Vienna, MSF. <https://evaluation.msf.org/sites/evaluation/files/involving_communities_0.pdf>

Mercer, J. and Kelman, I. 2008. Living with Floods in Singas, Papua New Guinea. Shaw, R., Uy, N. and Baumwoll, J. (eds.). *Indigenous Knowledge for Disaster Risk Reduction: Good Practices and Lessons Learned from Experiences in the Asia-Pacific Region*. Bangkok, United Nations International Strategy for Disaster Reduction, pp. 46–50.

Mercer, J., Gaillard, J. C., Crowley, K., Shannon, R., Alexander, B., Day, S. and Becker, J. 2012. Culture and Disaster Risk Reduction: Lessons and Opportunities. *Environmental Hazards*. Vol. 11, No. 2, pp. 74–95.

Mercer, J., Kelman, I., Taranis, L. and Suchet-Pearson, S. 2009. Framework for Integrating Indigenous and Scientific Knowledge for Disaster Risk Reduction. *Disasters*. Vol. 34, No. 1, pp. 214–39.

Mercer, J., Dominey-Howes, D., Kelman, I. and Lloyd, K. 2007. The potential for combining indigenous and western knowledge in reducing vulnerability to environmental hazards in small island developing states. *Environmental Hazards*. Vol. 7, No. 4, pp. 245–56.

Miichi, K. 2015. Saving Folk Performing Arts for the Future: Challenges or Unotori Kagura After the Great East Japan Earthquake in 2011. James, H. and Paton, D. (eds.). *The Consequences of Disasters: Demographic, Planning, and Policy Implications*. Springfield, IL, Charles C Thomas Publisher, pp.157–67.

Moulton, S. M. 2015. How to Remember: The Interplay of Memory and Identity Formation in Post-Disaster Communities. *Human Organization*. Vol. 74, No. 4, pp.319–28.

Peterson, N. J. 2013. Adapting Religious Practice in Response to Disaster in Iwate Prefecture. Gill, T., Steger, B. and Slater, D. (eds.). *Japan Copes with Calamity: Ethnographies of the Earthquake, Tsunami and Nuclear Disaster of 2011*. Oxford, Peter Lang, pp. 77–98.

Polymenopoulou, E. 2018. Cultural rights in the prevention and management of disasters. Giustiniani, F. Z., Sommario, E., Casolari, F. and Bartolini G. (eds.). *Routledge Handbook of Human Rights and Disasters*. New York, Routledge, pp. 261–74.

Pomeroy, A., and Tapuke, S. 2016. Understanding the place of intangible cultural heritage in building enduring community resilience: Murupara case study. *New Zealand Sociology*. Vol. 31, No. 7, pp. 183–204.

Prince Claus Fund for Culture and Development and ICCROM. 2018. *First Aid to Cultural Heritage in Times of Crisis: Handbook*. Herengracht, the Netherlands, Prince Claus Fund for Culture and Development and Rome, ICCROM.

Proschan, F. 2015. Community Involvement in Valuing and Safeguarding Intangible Cultural Heritage. Van Balen, K. and Vandesande, A. (eds.). *Community involvement in heritage*. Antwerpen, Belgium, Garant Publishers, pp. 15–21.

\_\_\_\_\_. Forthcoming. Intangible Cultural Heritage in Emergency Situations (Armed Conflicts or Natural or Other Disasters).

Pupavac, V. 2012. Global Disaster Management and Therapeutic Governance of Communities. *Development Dialogue*. No. 58, pp. 81–98.

Pyburn, K. A. 2014. Preservation as ‘Disaster Capitalism’: The Downside of Site Rescue and the Complexity of Community Engagement. *Public Archaeology*. Vol. 13, No. 1-3, pp.226–39.

Ravankhah, M., Chmutina, K., Schmidt, M. and Bosher, L. 2017. Integration of Cultural Heritage into Disaster Risk Management: Challenges and Opportunities for Increased Disaster Resilience. Albert, M. T., Bandarin, F. and Pereira Roders, A. (eds.). *Going Beyond: Perceptions of Sustainability in Heritage Studies*. Vol. 2, pp. 302–21, Springer.

Rehberg, K. 2014. Revisiting therapeutic governance: the politics of mental health and psychosocial programmes in humanitarian settings. *Working Paper Series*. No. 98, Refugee Studies Centre, Oxford Department of International Development, University of Oxford.

Rico, T. 2014. The limits of a ‘heritage at risk’ framework: the construction of post-disaster cultural heritage in Banda Aceh, Indonesia. *Journal of Social Archaeology*. Vol. 14, No. 2, pp. 157–76.

\_\_\_\_\_. 2016. *Constructing Destruction: heritage narratives in the tsunami city*. New York, Routledge.

Schlehe, J. 1996. Reinterpretation of mystical traditions: explanations of a volcanic eruption in Java. *Anthropos*. Vol. 91, No. 4, pp. 391–409.

\_\_\_\_\_. 2010. Anthropology of religion: Disasters and the representation of tradition and modernity. *Religion*.Vol. 40, No. 2, pp. 112–20.

Secretariat of the Pacific Community (SPC). 2014. *Disaster risk reduction and management must consider loss and damage to cultural heritage*. Suva, Secretariat of the Pacific Community. <https://reliefweb.int/report/world/disaster-risk-reduction-and-management-must-consider-loss-and-damage-cultural-heritage>

Shaw, R. 2012. *Community-Based Disaster Risk Reduction*. Bingley, UK, Emerald.

Shaw, R., Sharma, A. and Takeuchi, Y. 2009. *Indigenous Knowledge and Disaster Risk Reduction: From Practice to Policy*. New York, Nova Science Publishers.

Shaw, R., Takeuchi, Y. and Uy, N. 2009. *Indigenous Knowledge: Disaster Risk Reduction, Policy Note*. Bangkok, UNISDR Asia and the Pacific.

Sithole, W. W., Naser, M. M. and Guadagno, L. 2015. *Indigenous Knowledge for Disaster Risk Reduction: Documenting Community Practices in Papua New Guinea*. Port Moresby, Papua New Guinea, International Organization for Migration.

Social Science in Humanitarian Action. 2018. *Considérations clés : inhumation, funérailles et pratiques du deuil dans la province du Nord-Kivu en RDC* [Key considerations: the context of North Kivu province, DRC]. (In French, available also in English.) <https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/handle/123456789/13995>

Takahashi, A. and Nemani, S. 2016. Integrating ICH in post-disaster needs assessments: a case study of Navala Village. *ICH Courier*. Vol. 28, pp. 8–11.

Takakura, H. 2016. Lessons from anthropological projects related to the Great East Japan Earthquake and Tsunami: intangible cultural heritage survey and disaster salvage anthropology. Gledhill, J. (ed.). *World Anthropologies in Practice: Situated Perspectives, Global Knowledge*. New York, Bloomsbury, pp. 211–24.

\_\_\_\_\_. 2019. The anthropologist as both disaster victim and disaster researcher: reflections and advocacy. Bouterey, S. and Marceau, L. E. (eds.). *Crisis and Disaster in Japan and New Zealand*. Singapore, Palgrave Macmillan, pp. 79–103.

\_\_\_\_\_. 2019. The role of intangible cultural heritage in the disaster recovery in Fukushima. Iwamoto, W. and Nojima, Y. (eds.). *Proceedings of the Asia-pacific Regional Workshop on Intangible Cultural Heritage and Natural Disasters*. Osaka, International Research Centre for Intangible Cultural Heritage in the Asia-Pacific Region (IRCI), pp. 109–17. <https://www.irci.jp/wp_files/wp-content/uploads/2019/03/e5768ee6f828ab8a056811dcd2d7475b.pdf>

Takakura, H. and Takizawa, K. (eds.). 2013. *Higashi nihon daishinsai ni tomonau hisai shita minzoku bunkazai chōsa 2012 nendo hōkokushū* [2012 Fiscal year report of the documentation project for the ‘Investigation of Damage to Folk Cultural Assets from the Great East Japan Earthquake and Tsunami’] Sendai, Japan, Center for Northeast Asian Studies, Tohoku University. (In Japanese.)

Takakura, H., Takizawa, K. and Masaoka, N. (eds.). 2012. *Higashi nihon daishinsai ni tomonau hisai shita minzoku bunkazai chōsa 2011 nendo hōkokushū* [2011 Fiscal year report of the documentation project for the ‘Investigation of Damage to Folk Cultural Assets from the Great East Japan Earthquake and Tsunami’]. Sendai, Japan, Center for Northeast Asian Studies, Tohoku University. (In Japanese.)

\_\_\_\_\_. (eds.). 2014. *Mukei minzoku bunkazai ga hisai suru to iu koto: Higashi Nihon daishinsai to Miyagiken enganbu chiiki shakai no minzokushi* [The Impact of Disaster on Intangible Folk Cultural Assets: The Great East Japan Earthquake and the Ethnography of Local Society in Coastal Areas of Miyagi Prefecture]. Tokyo, Shinsensha. (In Japanese.)

Takizawa, K. 2019. Resilience of communities affected by the Great East Japan Earthquake and restoration of their local festivals. Bouterey, S. and Marceau, L. E. (eds.). *Crisis and Disaster in Japan and New Zealand*. Singapore, Palgrave Macmillan, pp.41–57.

To, N. T. and Kato, T. 2018. Characteristics and development of policy and institutional structures of emergency response in Vietnam. *International Journal of Disaster Risk Reduction*. Vol. 31, pp. 729–41.

Tohme Tabet, A. 2016. *Patrimoine culturel immatériel des populations affectées par les retombées ethniques et religieuses des conflits en Syrie et en Irak*. Rapport d’enquête pour le ministère français des Affaires étrangères et du développement international et l’Institut Français du Proche-Orient (IFPO).

UNESCO. 2003a. *Convention for the Safeguarding of the Intangible Cultural Heritage*. Paris, UNESCO General Conference. (Document MISC/2003/CLT/CH/14)

\_\_\_\_\_. 2003b. *UNESCO Declaration concerning the Intentional Destruction of Cultural Heritage*. Paris, UNESCO General Conference.

\_\_\_\_\_. 2010. *Managing Disaster Risks for World Heritage*. World Heritage Resource Manual. Paris, UNESCO. <http://whc.unesco.org/en/managing-disaster-risks/>

\_\_\_\_\_. 2014. Fostering Resilience. *World Heritage*. No. 74. Paris, UNESCO and London, Publishing for Development. <http://en.calameo.com/read/00332997281ba181741f8>

\_\_\_\_\_. 2015. *Reinforcement of UNESCO’s action for the protection of culture and the promotion of cultural pluralism in the event of armed conflict*. Paris, UNESCO General Conference. (Document 38 C/49) <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000235186.locale=en>

\_\_\_\_\_. 2017a. *Local Knowledge, Global Goals*. Paris, UNESCO Local and Indigenous Knowledge Systems Programme (LINKS).

\_\_\_\_\_. 2017b. *Strategy for the reinforcement of UNESCO’s action for the protection of culture and the promotion of cultural pluralism in the event of armed conflict*. Paris, UNESCO General Conference. (Document 39 C/57) <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000259805.locale=en>

UNESCO Apia Office. 2013. *Report on Cultural Heritage in Samoa: Post Disaster Needs Assessment / Human Recovery Needs Assessment after Cyclone Evan (December 2012)*. (Document WS/2013/CLT/RP/1)

United Nations General Assembly. 1966. *International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights*. New York, United Nations General Assembly.

\_\_\_\_\_. 2015. *Transforming our World: the 2030 Agenda for Sustainable Development*. New York, United Nations General Assembly. (Document A/RES/70/1)

\_\_\_\_\_. 2016. *Report of the open-ended intergovernmental expert working group on indicators and terminology relating to disaster risk reduction*. New York, United Nations General Assembly. (Document A/71/644)

United Nations High-Level Political Forum on Sustainable Development. 2018. *HLPF Thematic Review: Transformation towards sustainable and resilient societies - Building resilience*. New York, United Nations High-Level Political Forum on Sustainable Development.

United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR). 2013. *Understanding community-based protection*. Protection Policy Paper. Geneva, Division of International Protection, UNHCR. <https://www.refworld.org/pdfid/5209f0b64.pdf>

United Nations International Strategy for Disaster Reduction (UNISDR). 2005. *Hyogo framework for action 2005-2015: Building the resilience of nations and communities to disasters*. Kobe, Hyogo, Japan, World Conference on Disaster Reduction.

\_\_\_\_\_. 2009. *UNISDR Terminology for Disaster Risk Reduction*. Geneva, UNISDR. <http://www.unisdr.org/files/12659_UNISDRevaluation2009finalreport.pdf>

\_\_\_\_\_. 2015. *Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015-2030*. Geneva, UNISDR.

\_\_\_\_\_. 2019. *What is Disaster Risk Reduction?* <https://www.unisdr.org/who-we-are/what-is-drr>

Walshe, R. A. and Nunn, P. D. 2012. Integration of indigenous knowledge and disaster risk reduction: a case study from Baie Martelli, Pentecost Island, Vanuatu. *International Journal of Disaster Risk Science*. Vol. 3, No. 4, pp. 185–94.

Waterton, E. 2015. Heritage and community engagement. Ireland, T. and Schofield, J. (eds.). *The Ethics of Cultural Heritage*. New York, Springer, pp. 53–67.

Waterton, E. and Watson, S. (eds.). 2011. *Heritage and Community Engagement: Collaboration or Contestation?* Oxon, Routledge.

Waterton, E. and Smith, L. 2010. The recognition and misrecognition of community heritage. *International Journal of Heritage Studies*. Vol. 16, No. 1-2, pp. 4–15.

Webb, G. R., Wachtendorf, T. and Eyre, A. 2000. Bringing culture back in: exploring the cultural dimensions of disaster. *International Journal of Mass Emergencies and Disasters*. Vol. 18, No. 1, pp. 5–19.

Wilson, M. and Ballard, C. 2017. Safeguarding and Mobilising Intangible Cultural Heritage in the Context of Natural and Human-Induced Hazards. Paris, UNESCO Living Heritage Entity. <https://ich.unesco.org/doc/src/38266-EN.pdf>

Winter, T. 2016. Postconflict heritage in Asia: shifting geographies of aid. Basu, P. and Modest, W. (eds.). *Museums, Heritage and International Development*. New York and London, Routledge, pp. 295–309.

World Bank and United Nations Development Group. 2014. *PDNA Guidelines Volume B – Culture*. <https://gfdrr.org/sites/gfdrr/files/WB_UNDP_PDNA_Culture_FINAL.pdf>

1. . En particulier l’article 27 de la Déclaration universelle des droits de l’homme de 1948 et l’article 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. [↑](#footnote-ref-1)
2. . <https://www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/coreinstruments.aspx> [↑](#footnote-ref-2)
3. <https://www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/UniversalHumanRightsInstruments.aspx> [↑](#footnote-ref-3)
4. . McAdoo *et al*. 2006, Lauer *et al*. 2013 [↑](#footnote-ref-4)
5. . Klien 2016, Kimura 2016, Takakura 2019, Takizawa 2019 [↑](#footnote-ref-5)
6. . Voir notamment [IFRC/ICRC, 1994](https://www.icrc.org/fr/doc/resources/documents/misc/code-of-conduct-290296.htm) ; [IASC, 2007](https://www.who.int/mental_health/emergencies/guidelines_iasc_mental_health_psychosocial_june_2007.pdf?ua=1) ; [Projet Sphère, 2011](https://spherestandards.org/wp-content/uploads/Le-manuel-Sphere-2018-FR.pdf) ; [CHS Alliance, 2014](https://corehumanitarianstandard.org/files/files/CHS_French.pdf) ; [INEE, 2012](https://toolkit.ineesite.org/resources/ineecms/uploads/1012/INEE_Minimum_Standards_French_2010.pdf) [↑](#footnote-ref-6)
7. . [Enquête sur le patrimoine culturel immatériel des déplacés syriens](https://ich.unesco.org/doc/src/38275-EN.pdf), UNESCO 2017. [↑](#footnote-ref-7)
8. . [Identification des besoins de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel avec la participation des communautés dans la région du Nord‐Kivu, République démocratique du Congo](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=47573), UNESCO 2017. [↑](#footnote-ref-8)
9. . Braeuchler 2012. [↑](#footnote-ref-9)
10. . [MSF, 2013](https://evaluation.msf.org/sites/evaluation/files/involving_communities_0.pdf) : 8-9 ; [ERAP, 2019](http://www.ebola-anthropology.net/) [↑](#footnote-ref-10)
11. . [PSSHAP, 2018](https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/bitstream/handle/123456789/14020/SSHAP_inhumation_funerailles_et_pratiques_du_deuil_dans_la_province_Nord%20Kivu_RDC.pdf?sequence=15&isAllowed=y). [↑](#footnote-ref-11)
12. . [Enquête sur le patrimoine culturel immatériel des déplacés syriens](https://ich.unesco.org/doc/src/38275-EN.pdf), UNESCO 2017 ; [Identification des besoins de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel avec la participation des communautés dans la région du Nord‐Kivu, République démocratique du Congo](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=47573), UNESCO 2017. [↑](#footnote-ref-12)
13. . [Sauvegarde et mobilisation du patrimoine culturel immatériel dans les contextes de catastrophes causées par des aléas d’origine naturelle ou humaine](https://ich.unesco.org/doc/src/38266-EN.pdf), UNESCO 2017. [↑](#footnote-ref-13)
14. . [https://ich.unesco.org/fr/calendrier-des-evenements-00990](https://ich.unesco.org/en/calendar-of-events-00990). [↑](#footnote-ref-14)
15. . [Iwamoto et al., 2018](https://www.irci.jp/wp_files/wp-content/uploads/2018/07/ICH_DRM-Project-Report-2016-2017-1.pdf) ; [Iwamoto and Nojima, 2019](https://www.irci.jp/wp_files/wp-content/uploads/2019/03/e5768ee6f828ab8a056811dcd2d7475b.pdf). [↑](#footnote-ref-15)
16. . Voir le premier rapport sur les catastrophes naturelles et le PCI en Amérique latine et aux Antilles dans [Iwamoto and Nojima, 2019](https://www.irci.jp/wp_files/wp-content/uploads/2019/03/e5768ee6f828ab8a056811dcd2d7475b.pdf) : 121–128. [↑](#footnote-ref-16)
17. . <https://www.caribheritage.org/sites/default/files/press-kit/about/CHN_Fact_Sheet.pdf>. [↑](#footnote-ref-17)